



## La collaboration interprofessionnelle



**L**A COLLABORATION interprofessionnelle est très à la mode actuellement et s'appuie de plus en plus sur des données probantes. Que ce soit en affaires, en éducation ou maintenant en santé, on en entend parler partout. Elle dépasse largement la collaboration classique médecin-infirmière et touche dorénavant plus d'une dizaine de professions de la santé. Elle prend plusieurs formes : ordonnances individuelles ou collectives, communautés de pratique, équipes interdisciplinaires, etc. Elle est même devenue une compétence essentielle du médecin de famille selon le Collège des médecins de famille du Canada. De grands réseaux interprofessionnels, tels que le Réseau québécois de l'asthme et de la MPOC, existent déjà dans la majorité des régions du Québec et sont prêts à recevoir vos patients.

*Je vous invite donc à lire le présent numéro afin de découvrir les nombreuses facettes de cette collaboration !*

*Bonne lecture !*

*Serge Dumont*  
Omnipraticien

**Agrément.** La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et ses activités de formation continue, dont *Le Médecin du Québec*, sont agréées par le Collège des médecins du Québec. Tous les articles de cette section sont révisés par le comité de rédaction scientifique.

**Post-test.** Chaque mois dans *Le Médecin du Québec*, à la fin de la section de formation médicale continue, vous trouverez un post-test composé d'au plus dix questions à réponse unique. Veuillez inscrire vos réponses sur le coupon au verso de la page de questions et le retourner à la FMOQ ou remplir le questionnaire en ligne. **Trois heures** de crédits de formation de catégorie 1 seront accordées aux médecins qui auront obtenu une note de passage d'au moins **60 %**. Aucun crédit ne sera accordé au-dessous de cette note. N'entourez qu'**une seule** réponse par question. Les réponses seront publiées trois mois plus tard à la fin de la section avec les références.